



Montreuil, le 23 décembre 2024

À M. François BAYROU, Premier Ministre

N/Réf. : NP/SV/PL  
N° 209\_20241223

**Objet : Préavis de grève pour les journées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2025 inclus, couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie**

Monsieur le Premier Ministre,

Nous restons aujourd'hui dans l'attente de la constitution d'un nouveau gouvernement suite à la censure votée contre votre prédécesseur.

Cette censure apparaît logique tant les constats faits sur les causes de la situation financière dégradée, et sur les solutions à mettre en œuvre pour y répondre, étaient dénués de tout sens des réalités et des besoins collectifs.

Si, pour l'heure, nous n'avons plus de gouvernement, nous savons d'ores et déjà que le prochain sera dans la même logique et pourra décider d'activer les mêmes leviers et donc de nous faire porter le poids des responsabilités.

Ce n'est pas possible ! Les citoyen-nés ont besoin d'un tout autre projet de loi de finances, visant à améliorer le quotidien de toutes et tous et mener une politique en faveur de l'intérêt général.

Les 150 milliards de bénéfices dégagés par le CAC40 et les 223 milliards de cadeaux offerts aux entreprises rappellent que nos revendications sont bel et bien finançables.

Le temps de la prétendue considération et des séances d'applaudissements pendant la crise sanitaire est loin. Là où nous étions considéré-es comme indispensables pour le pays il y a quelque temps, nous sommes maintenant montré-es du doigt et accusé-es d'être celles et ceux qui creusent les déficits.

Les agent-es des collectivités territoriales et des établissements publics n'ont pas à endosser les responsabilités des politiques budgétaires déviantes et coupables des précédents gouvernements. Le « fonctionnaire bashing », ça suffit ! La cure d'austérité sur le dos de celles et ceux qui travaillent chaque jour pour l'intérêt général doit cesser.

Pour tout cela, la Fédération CGT des Services publics reste déterminée à s'engager contre toutes les réformes et tous les projets de réformes injustes, infondés et inefficaces.

... / ...

À cet effet, la Fédération CGT des Services publics appelle l'ensemble des fonctionnaires, agent-es public-ques et salarié-es de notre champ privé à se mobiliser pour :

- L'abandon définitif du projet de loi dit « pour l'efficacité de la Fonction publique » ;
- L'abandon des amendements au titre de la Loi de finances s'agissant des trois jours de carence et d'une diminution de la prise en charge de 100 % à 90 % de la rémunération versée aux agent-es public-ques quand elles ou ils sont malades ;
- L'augmentation générale des salaires ;
- L'augmentation immédiate de 10 % du point d'indice de rémunération des fonctionnaires et son augmentation à six euros (6 €) en 2024 ;
- La revalorisation immédiate de 10 % des pensions et un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- L'abrogation de la loi portant réforme des retraites, rétablissement de la retraite à 60 ans à taux plein (55 ans pour les métiers pénibles) et pérennisation de la CNRACL ;
- L'égalité salariale femmes-hommes, mesure essentielle pour lutter contre l'inflation et financer les retraites ;
- L'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique ;
- Le rejet de toutes formes d'individualisation des traitements et des carrières « au mérite » pour la promotion d'une Fonction publique territoriale de carrière sous statut ;
- Dans le cadre de la campagne revendicative « 10 % pour la Fonction publique » : 10 % de temps de travail en moins, 10 % d'effectif en plus, 10 % de temps de formation ;
- Le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics ;
- La suspension immédiate de toutes les mesures et décisions les remettant en cause (privatisations, délégations de service public...) ;
- Le recrutement sous statut, afin d'améliorer les conditions de travail ;
- L'abrogation de la loi « Asile et immigration » ;
- L'arrêt de toutes formes de répressions syndicales et l'amnistie pour les syndicalistes ;
- La mise en œuvre d'une politique favorisant la voie diplomatique pour la Paix et le désarmement ;
- Le cessez-le-feu en Ukraine et en Palestine, la suspension de tous les accords avec l'État israélien, l'arrêt du génocide à Gaza, l'arrêt des livraisons d'armes à l'Ukraine et à Israël.

C'est pour toutes ces raisons que la Fédération CGT des Services publics prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale et les salarié-es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social) **pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le 2 janvier 2025, le 3 janvier 2025, le 4 janvier 2025, le 5 janvier 2025, le 6 janvier 2025, le 7 janvier 2025, le 8 janvier 2025, le 9 janvier 2025, le 10 janvier 2025, le 11 janvier 2025, le 12 janvier 2025, le 13 janvier 2025, le 14 janvier 2025, le 15 janvier 2025, le 16 janvier 2025, le 17 janvier 2025, le 18 janvier 2025, le 19 janvier 2025, le 20 janvier 2025, le 21 janvier 2025, le 22 janvier 2025, le 23 janvier 2025, le 24 janvier 2025, le 25 janvier 2025, le 26 janvier 2025, le 27 janvier 2025, le 28 janvier 2025, le 29 janvier 2025, le 30 janvier 2025 et le 31 janvier 2025.**

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons, Monsieur le Premier Ministre, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,  
Natacha POMMET



Secrétaire générale